

- Tél : 0262010500
- Mail : info@zeop.re
- Boutiques Zeop : liste sur www.zeop.re
- Espace abonné : <https://mon.zeop.re>

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

L'offre Le Mobile Pro Zeop est une offre de téléphonie mobile valable à La Réunion dans les zones de couverture 2G/3G/4G/4G+ du réseau Zeop Mobile et de son réseau partenaire. Offre exclusivement réservée aux professionnels résidant à La Réunion.

Depuis La Réunion

Appels ⁽¹⁾ vers les fixes et mobiles de La Réunion, de la Métropole et des DOM ⁽³⁾	Illimités 24h/24
SMS ⁽²⁾ vers les mobiles de La Réunion, de la Métropole et des DOM ⁽³⁾	Illimités 24h/24
MMS ⁽²⁾ vers les mobiles de La Réunion, de la Métropole et des DOM ⁽³⁾	Illimités 24h/24
Internet Mobile 3G, 4G, ou 4G+ à La Réunion ⁽⁴⁾	Illimités 24h/24

(1) Appels illimités depuis La Réunion décomptés à la seconde dès la première seconde, dans la limite de 150 destinataires par mois de facturation, hors n° courts, spéciaux et surtaxés. Durée par appel limitée à 3 heures, puis appel coupé au bout des 3 heures.

(2) SMS/MMS illimités depuis La Réunion dans la limite de 150 destinataires par mois de facturation, à usage privé entre deux personnes physiques.

(3) DOM : Martinique, Guadeloupe, Guyane Française, Mayotte, St-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy (partie française)

(4) L'usage de l'internet dans le forfait est illimité à La Réunion

Depuis la Métropole, DOM et L'Europe

Appels ⁽¹⁾ vers les fixes et mobiles La Réunion, Métropole, DOM ⁽⁴⁾ et Europe ⁽⁵⁾	Illimités 24h/24
SMS ⁽²⁾ vers les mobiles Réunion, Métropole, et DOM ⁽⁴⁾ et Europe ⁽⁵⁾	Illimités 24h/24
MMS ⁽²⁾ vers les mobiles Réunion, Métropole, DOM ⁽⁴⁾ et Europe ⁽⁵⁾	Illimités 24h/24
Internet mobile ⁽⁶⁾	8 Go, au-delà 4,5€/ Go

(1) Appels illimités décomptés dès à la seconde dès la première seconde, dans la limite de 150 destinataires par mois de facturation, hors n° courts, spéciaux et surtaxés. Durée par appel limitée à 3 heures, puis appel coupé au bout des 3 heures.

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36)

(2) SMS/MMS illimités vers La Réunion, la Métropole, les DOM et l'Europe dans la limite de 150 destinataires par mois de facturation, à usage privé entre deux personnes physiques.

(3) Dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs partenaires de roaming et avec un mobile compatible. Liste disponible sur www.zeop.re

(4) DOM: Martinique, Guadeloupe, Guyane Française, Mayotte, St-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy (partie française)

(5) Europe : les états membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) et les états membres de l'EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège).

(6) Le quota de 8Go est valable du 16 au 15 de chaque mois. Il est remis à zéro tous les 16 du mois à 0h00 (minuit)

Vers et depuis l'étranger (hors La Réunion, Métropole, Europe et DOM) : voir la fiche tarifaire sur www.zeop.re

En métropole, en Europe, dans les DOM et à l'étranger, services accessibles en 3G/4G dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs ayant conclu un accord de roaming et sous réserve de disposer d'un mobile compatible.

La ligne mobile inclus les services suivants : messagerie vocale, présentation du numéro, double appel, suivi de consommation en roaming, renvoi d'appel conditionnel (exemple : occupation, abonné absent, mobile éteint)

DÉBITS DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS

Sous réserve de disposer d'un mobile compatible avec ces technologies, les débits peuvent varier en fonction des configurations de chaque zone et de la possible agrégation de bandes de fréquences

Technologie	Débit maximum théorique en réception	Débit maximum théorique en émission
3G	Jusqu'à 21 Mbit/s	Jusqu'à 5,8 Mbit/s
4G	Jusqu'à 70 Mbit/s	Jusqu'à 20 Mbit/s
4G+	Jusqu'à 500 Mbit/s	Jusqu'à 100 Mbit/s

À l'usage le débit varie en fonction du nombre d'utilisateurs connectés simultanément sur une antenne, du lieu d'utilisation et l'appareil utilisé. Le fonctionnement du service peut être également affecté en raison d'obstacles (immeuble, relief, épaisseur des murs...) ou des conditions météorologiques (nuage, pluie...)

En cas de réclamation vous pouvez vous adresser en premier lieu au Service Client Zeop par courrier au 39 rue Pierre Brossolette 97420 Le Port, puis en cas de réponse insatisfaisante au Service Consommateur Zeop par courrier postal à la même adresse et enfin en cas de litige persistant au Médiateur des Communications Électroniques via <https://www.mediation-telecom.org/saisir-le-mediateur>

PRIX

Les prix indiqués sont des prix TTC

Prix mensuel du forfait Le Mobile Pro	19,99 € / mois
Prix mensuel du forfait Le Mobile Pro réservé aux abonnés à une offre Internet fixe Pack Essentiel Pro ou Pack Puissance Pro (dans la limite de 6 lignes mobile)	9,50 € / mois

Carte SIM : 10 €

Réduction de 10,49 € réservée aux abonnés titulaires d'un contrat fixe Pro Zeop, dans la limite de 6 (six) abonnements mobiles par abonné (même nom et même adresse). En cas de résiliation pour quelque motif que ce soit du contrat Internet fixe Pro Zeop, les abonnements mobiles Pro Zeop rattachés à l'abonné perdent le bénéfice de la réduction et le prix redevient de 19,99 € par mois.

Les informations sur les tarifs des services supplémentaires pouvant être souscrits en option sont mises à disposition séparément dans la fiche tarifaire disponible sur www.zeop.re

DURÉE, RENOUVELLEMENT, RÉSILIATION

L'offre Le Mobile Pro Zeop est une offre souscrite avec une période d'engagement de **12 mois**. Une fois la période d'engagement terminée, l'offre est reconduite tacitement de manière mensuelle.

En cas de résiliation pendant la période d'engagement et hors cas de force majeure décrits dans les Conditions Générales d'Abonnement (CGA) des offres mobiles Pro, les mois restants dus sont immédiatement exigibles.

La résiliation doit être faite par courrier recommandé à Service Abonnés Zeop, 39 rue Pierre Brossolette 97420 Le Port et est effective sous 10 jours à compter de la réception de la demande par Zeop.

CARACTÉRISTIQUES À L'ATTENTION DES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

N/A

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Espace abonné pour gérer votre abonnement, vos options, régler votre facture et demander une assistance : <https://mon.zeop.re>

Service client et service technique Pro disponibles par téléphone au 0262010500 et par mail à info@zeop.re